



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 janvier 2015
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le onzième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014) et du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), dans lesquels le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Ce rapport couvre la période allant du 1^{er} au 31 décembre 2014. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur les données auxquelles les entités des Nations Unies présentes sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes. Les données fournies par les organismes des Nations Unies sur leurs livraisons d'aide humanitaire ont été communiquées pour la période allant du 1^{er} au 31 décembre, conformément à leur cycle mensuel d'établissement de rapports, ce qui a permis de les vérifier. Des données plus récentes, lorsqu'elles sont disponibles, ont été prises en compte, notamment celles concernant les opérations transfrontières et les livraisons aux communautés assiégées.

II. Principaux faits survenus

A. Faits politiques et militaires

3. Au cours de la période considérée, le conflit généralisé et les violences se sont poursuivis avec la même intensité à travers la République arabe syrienne, en particulier dans les provinces suivantes : Alep, Hama, Homs, Deir el-Zor, Rif-Damas, Damas, Hassaké, Edleb, Deraa, Qouneïtra et Raqqa. Les bombardements aériens aveugles (y compris l'utilisation de barils d'explosifs) auxquels se sont livrées les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques par les groupes d'opposition armés, les groupes extrémistes et les groupes terroristes inscrits sur la



Liste¹ ont alourdi le bilan des morts et des blessés et entraîné de nouveaux déplacements de populations. L'utilisation d'engins explosifs improvisés et de véhicules piégés s'est intensifiée et plus de 21 opérations suicides ont été signalées dans les provinces d'Alep, de Hama et de Deraa.

4. Des niveaux élevés de violence ont été signalés dans la province de Deraa où 200 personnes, dont 37 enfants et 16 femmes, ont été tuées en décembre. Les villes ci-après ont été les plus touchées par l'utilisation de barils d'explosifs et d'autres formes d'attaques et de bombardements aériens : Ankhal, Deraa, Cheik Meskin, Jassem, Deir el-Adas, Hrak, Samlin, Alma, Namer, Kafr Nassej el-Tiha, Dael, Harrah et Bosra el-Cham.

5. Les frappes et bombardements aériens de la partie orientale de la province d'Alep, qui est contrôlée par l'opposition, se sont poursuivis au cours de la période considérée. En décembre, au moins 107 civils, dont 27 enfants, auraient été tués dans cette province suite à ces opérations.

6. Dans la province de Rif-Damas, les forces gouvernementales ont poursuivi en décembre leur bombardement des zones contrôlées par l'opposition. Les districts de Douma, Hamouriyé, Khan el Cheik et Zabadani ont été les plus touchés. Ainsi, le 8 décembre, deux frappes aériennes ont pris pour cible des habitations de civils dans la ville de Hamouriyé (Ghouta orientale); au moins huit civils auraient été tués et des douzaines d'autres blessés, dont des femmes et des enfants. Le 11 décembre, au moins un agriculteur et deux femmes locales ont été blessés dans la zone de Wadi Barada lorsque les forces gouvernementales leur ont tiré dessus directement.

7. Dans la province de Homs, au moins quatre civils, dont un enfant, ont été tués le 31 décembre dans le district de Waer, suite à un bombardement par les forces gouvernementales. Le même jour, cinq civils auraient été tués et 11 blessés dans la ville de Rastan, suite au largage d'un baril d'explosifs sur le centre de la ville.

8. Au cours de la première semaine de janvier, les Forces armées arabes syriennes auraient utilisé des roquettes sol-sol contre Jobar, Daraya et d'autres zones contrôlées par l'opposition à Ghouta dans la province de Damas. Des groupes d'opposition armés ont riposté en tirant plus de 50 roquettes et obus de mortier sur des quartiers de Damas. Selon la presse et des sources médicales, au moins deux personnes auraient été tuées et 18 blessées.

9. Yarmouk et les zones avoisinantes ont connu une grave escalade du conflit armé au cours de la période considérée, avec de fréquents échanges de tirs et l'utilisation de munitions explosives, y compris par des groupes opérant à l'intérieur de Yarmouk. L'UNRWA a reçu des informations non confirmées faisant état de victimes parmi les civils, dont des morts, suite à la détérioration des conditions de sécurité. Fin décembre, selon des informations crédibles, trois volontaires civils qui aidaient à distribuer l'aide à Yarmouk ont été tués par des groupes armés.

10. Le Front el-Nosra continuerait d'attirer de nouveaux combattants et ressources, en particulier dans les provinces d'Edleb et de Deraa. À la mi-décembre, Ahrar el-Cham, le Front el-Nosra et d'autres groupes armés ont pris le contrôle de deux bases militaires stratégiques à Wadi el-Daif et el-Hamidiyé dans la province

¹ Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1267 (1999). Tous deux opèrent en République arabe syrienne.

d'Edleb. Ils ont également encerclé l'aéroport Abou el-Dohour (dans la zone rurale de la province d'Edleb) et ont pris pour cible les routes reliant Hama à Alep et Edleb à Lattaquié, renforçant ainsi leur présence dans la zone rurale de Hama. Le 2 décembre, le Front el-Nosra, Ahrar el-Cham et Jaich el-Islam sont convenus de former un conseil de direction unifié, une salle des opérations commune et un tribunal de la charia dans la région de Qalamoun.

11. Les parties au conflit ont continué de prendre pour cible des installations civiles, y compris des infrastructures et services essentiels. Ainsi, en fin décembre, le Front el-Nosra et peut-être d'autres groupes armés ont coupé les approvisionnements en électricité et en eau des villes d'Edleb et d'Alep, touchant environ 1,7 million de personnes. L'électricité et l'eau ont été rétablies le 30 décembre, après que les parties sont parvenues à un accord. Des organisations non gouvernementales partenaires ont signalé que deux écoles avaient été attaquées dans la province d'Edleb, de même qu'un centre de déplacés, ce qui avait fait des morts et des blessés parmi les civils, y compris des enfants.

12. Les frappes aériennes menées par la coalition internationale sous la conduite des États-Unis d'Amérique se sont poursuivies tout au long de la période considérée, la plupart ciblant des positions de l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) à Kobani. Les combats se sont également intensifiés entre l'EIL et les forces kurdes, au cours desquels le premier aurait subi de lourdes pertes. En début décembre, un deuxième groupe de 150 soldats Peshmerga kurdes irakiens sont entrés à Kobani pour remplacer le premier groupe déployé afin de soutenir les forces kurdes syriennes. Un pilote militaire jordanien, qui effectuait une mission de la coalition internationale contre l'EIL a été capturé par celui-ci le 24 décembre, après que son appareil militaire s'est écrasé dans la province de Raqqa.

13. Les représentants de l'opposition ont continué de demander à l'ONU d'aider à conclure des accords à l'échelle locale avec le Gouvernement dans la province de Damas (Yarmouk, Jobar), la province de Rif-Damas (Al, Zabadani, Daraya) et la zone rurale nord de Hama. À Waer (Homs), des groupes d'opposition ont engagé des négociations directes avec le Gouvernement, à la suite, semblerait-il, de menaces de frappes aériennes et de bombardements accrus.

14. Les déplacements de populations civiles en raison du conflit se sont poursuivis. En décembre, au moins 40 000 personnes ont fui les affrontements à Cheik Meskin dans la zone rurale de l'ouest de la province de Deraa et ont cherché refuge dans les villages environnants de Deli, Barka et Sakeia, ainsi qu'à Ezraa, la ville de Deraa, Chajara et Tell Chehab. Dans le nord-ouest de la province de Qouneïtra, les accrochages se sont intensifiés dans la zone de-Hamadiya, tout près de la ville de Khan Arnabé, qui accueille un très grand nombre de déplacés. Les attaques survenues récemment dans cette région en décembre ont entraîné le déplacement de milliers de civils.

15. On a poursuivi les efforts en vue de parvenir à un règlement politique du conflit, et continué de mener des consultations avec les parties syriennes et un large éventail d'interlocuteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République arabe syrienne, sur les paramètres de la proposition de « gel de la situation » qui doit commencer dans la ville d'Alep. L'Envoyé spécial, M. de Mistura, s'est rendu à Istanbul et à Gaziantep où il s'est entretenu avec la Coalition de l'opposition syrienne et les groupes d'opposition armés pour expliquer la différence entre le gel proposé de la situation à Alep et les précédentes initiatives locales de cessez-le-feu.

Il s'est également rendu en Arabie saoudite et en Jordanie, et a présenté au Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne un exposé sur les modalités de la proposition de gel. Au cours de la même période, l'Envoyé spécial adjoint, M. Ramzy, s'est rendu à Téhéran puis à Damas pour lancer un autre cycle de négociations sur la proposition de gel.

16. Au cours de ses entretiens, l'Envoyé spécial a rappelé que le gel devait s'accompagner d'initiatives visant à normaliser la vie civile. La proposition respecte l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle ne vise pas à se substituer à un processus politique national ouvert à toutes les parties concernées, qui doit être mené sans conditions préalables dans le cadre du Communiqué de Genève et dont elle n'est qu'un élément constitutif.

B. Droits de l'homme

17. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de recevoir des allégations d'actes de détention arbitraire, de torture et de mauvais traitements commis par divers organes de sécurité syriens, notamment les sections du service de la sécurité politique, du service de renseignement de l'armée de l'air, du service de renseignement militaire et du service de sécurité de l'État dans les zones sous contrôle gouvernemental. Durant la période considérée, le HCDH a été informé que des actes de torture et de mauvais traitements auraient été commis dans les endroits suivants à Damas : sections 215 et 248 du service de renseignement militaire; service de police militaire à Qaboun; hôpital militaire 601; hôpital militaire de Teshrin; service de renseignement de l'armée de l'air à Harasta; service de renseignement de l'armée de l'air à l'aéroport de Mazzé. Il a également recueilli des témoignages concernant les sections du service de sécurité militaire, du service de renseignement de l'armée de l'air, du service de sécurité de l'État dans la ville de Homs et la section 325 du service de sécurité militaire à Lattaquié, ainsi que des rapports faisant état de la détention arbitraire de citoyens syriens près de la frontière avec le Liban. En décembre, au moins huit individus ont été détenus à différentes occasions par des agents de la sécurité politique au point de passage frontalier d'el-Masnaa. Les détenus auraient été gardés du côté syrien de la frontière avant d'être emmenés par des agents du service de renseignement de l'armée de l'air ou du service de la sécurité politique, tous les deux situés dans la zone de Mazzé (Rif-Damas). Le 17 décembre, deux militants syriens des droits de l'homme, qui avaient été détenus par les services de la sécurité politique le 30 octobre à la frontière alors qu'ils tentaient de rentrer chez eux après avoir assisté à un atelier sur les droits de l'homme à Beyrouth, ont été mis en liberté sous caution. Le HCDH suivra les futures étapes de la procédure.

18. Selon les renseignements qui ont été communiqués au HCDH, la section 325 du service de sécurité militaire à Lattaquié continuait de détenir des personnes pour avoir exprimé leur désaccord, notamment pour avoir affiché sur les médias sociaux des déclarations hostiles au gouvernement ou pour avoir mis sur leur téléphone mobile des images ou déclarations antigouvernementales. Selon les données recueillies par le HCDH, la prison centrale de Homs abrite depuis 2011 au moins 2 000 personnes détenues pour avoir participé à des manifestations de protestation pacifiques.

19. Selon les renseignements qui ont été communiqués au HCDH, les Unités de protection populaire kurdes (Yekîneyên Parastina Gel) (YPG) continuent de recruter des enfants soldats. Le 29 décembre, le HCDH a reçu un enregistrement vidéo décrivant une fille de 15 ans qui se trouverait dans un camp YPG à Hassaké. Les représentants de l'Administration autonome kurde s'étaient engagés, par le passé, à éliminer cette pratique.

20. Le HCDH a été informé, le 3 décembre, que l'EIL a fait lapider à mort sur la place el-Fayha, dans la ville de Bokamal, un homme qui avait été accusé d'adultère. Le 9 décembre, l'EIL aurait exécuté quatre hommes à Bokamal (Deir el-Zor). Selon des sources locales, des représentants de l'EIL ont placé une pancarte près du corps des victimes justifiant leur mort comme une punition pour « avoir attaqué des positions de l'État islamique ». Le 10 décembre, l'EIL a publié une déclaration et des images de l'exécution d'un homme accusé d'homosexualité à Deir el-Zor. La date et le lieu exacts de l'incident n'ont pas été confirmés. Le 19 décembre, l'EIL aurait exécuté un Kurde à Raqqa pour avoir tenu des propos blasphématoires. Le HCDH a également reçu des informations selon lesquelles 20 corps de membres de la tribu des Chaïtat, qui auraient été tués par l'EIL, avaient été trouvés le 29 décembre près de la compagnie des chemins de fer et d'électricité de la ville de Ghranij, dans l'est de la zone périphérique rurale de Deir el-Zor. Le 30 décembre, l'EIL aurait enlevé huit civils dans le village d'Achara (Deir el-Zor). Au nombre des personnes enlevées se trouvaient des notables de la tribu Akidat.

21. Les membres de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, les fonctionnaires du HCDH et les observateurs des Nations Unies pour les droits de l'homme sont toujours interdits d'accès dans le pays.

C. Accès humanitaire

22. La situation humanitaire en République arabe syrienne a continué de se détériorer, 12,2 millions de personnes ayant besoin d'une assistance. Près de 3,8 millions de personnes ont dû fuir le pays en tant que réfugiés et environ 7,6 millions de personnes, soit près de la moitié de la population syrienne, sont à présent déplacées.

23. Malgré les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ils opèrent, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de fournir une assistance aux populations dans le besoin. En décembre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a envoyé de la nourriture pour plus de 3,6 millions de personnes dans 12 provinces. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué des médicaments et des fournitures pour près de 484 000 personnes dans sept provinces. Selon les estimations, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni des services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène à 1,5 million de personnes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a distribué des articles de premier secours à quelque 476 418 personnes. L'Organisation internationale pour les migrations a, pour sa part, distribué des articles non alimentaires à environ 38 400 personnes. Dans le secteur agricole, environ 62 240 personnes ont bénéficié d'une aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Fonds des Nations Unies pour la population a fourni une assistance à 40 600 personnes en matière de santé procréative.

24. Deux convois d'aide humanitaire interinstitutions ont été organisés au cours de la période considérée. Le 7 décembre, un convoi transportant des fournitures pour 3 000 personnes a été livré à Mamoura (Rif-Damas), zone contrôlée par le Gouvernement. Le 16 décembre, la première partie d'un convoi interinstitutions organisé en deux parties a été envoyé à Talbissé, zone contrôlée par l'opposition, et à Mishrefe, zone contrôlée par le Gouvernement dans la province de Homs. Le convoi transportait 10 000 rations alimentaires familiales, fournies par le PAM (9 000 pour Talbissé et 1 000 pour Mishrefe), destinées à répondre aux besoins de 50 000 personnes dans les deux zones. La deuxième partie du convoi comprenait 2 000 rations supplémentaires pour 10 000 personnes et devait être acheminée aux mêmes endroits le 18 décembre. L'approbation se fait encore attendre.

25. En outre, des organismes ont envoyé des fournitures humanitaires à 536 300 personnes au moins grâce aux opérations menées à travers les lignes de front dans les provinces d'Alep, de Homs, de Hassaké et de Rif-Damas, y compris de la nourriture pour 194 500 personnes, des articles non alimentaires pour plus de 5 200 personnes et des traitements médicaux pour plus de 196 600 personnes.

26. Au 13 janvier, l'ONU et ses partenaires avaient envoyé 54 cargaisons en République arabe syrienne – 40 à partir de la Turquie et 14 à partir de la Jordanie – en application des résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Ils ont ainsi pu distribuer une aide alimentaire à près de 596 000 personnes, des articles non alimentaires à environ 522 000 personnes, du matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour desservir plus de 280 000 personnes et des fournitures médicales pour soigner 262 000 personnes. Un grand nombre de ces fournitures médicales sont réutilisables et pourront donc profiter à d'autres patients dans les prochains mois. D'autres types d'articles (notamment des fournitures scolaires) ont aussi été livrés pour venir en aide à 9 900 personnes. Conformément aux résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014), avant chaque expédition, l'Organisation des Nations Unies a informé le Gouvernement de la République arabe syrienne de sa nature, du district de destination et du nombre de bénéficiaires, confirmant ainsi la nature humanitaire de l'entreprise.

27. Le mécanisme de surveillance de l'Organisation des Nations Unies a continué ses activités en Turquie et en Jordanie. Les efforts engagés pour déployer une équipe en Iraq se sont poursuivis. Toutefois, les opérations n'ont toujours pas repris à cause des problèmes de sécurité. Le mécanisme de surveillance a continué de bénéficier de la coopération et de l'appui sans faille des Gouvernements turc et jordanien.

28. Comme pendant la période précédente, des articles de secours doivent être livrés de toute urgence dans la province de Hassaké. À cet effet, l'UNICEF a acheminé en décembre, par voie aérienne, 385 tonnes de fournitures – notamment articles de soutien nutritionnel, fournitures scolaires et médicales, fournitures et matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement – destinées à 100 000 personnes au moins, dont la moitié des enfants. Le point de passage frontalier de Nusaybin/Quamishli continue d'être utilisé avec l'accord des Gouvernements turc et syrien. Ayant obtenu l'approbation du Gouvernement syrien en décembre, le PAM a livré 46 000 rations alimentaires pour 227 000 personnes dans la province de Hassaké.

29. Les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une aide d'urgence en République arabe syrienne dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'assainissement, ainsi que d'autres formes d'assistance. Leurs opérations ont profité à près de 1,5 million de personnes en décembre, y compris la prestation de services continus, soit environ 640 000 personnes dans la province d'Idlib, 555 000 dans celle d'Alep et plus de 94 000 dans celle de Hassaké. Les organisations non gouvernementales avaient beaucoup de mal à passer les points de contrôle et à fournir une assistance aux populations dans le besoin dans les provinces de Raqqah et de Deir el-Zor où elles ont aidé respectivement 8 164 et 25 289 personnes.

30. Les combats généralisés à travers le pays, les obstacles administratifs et l'absence d'un accord entre les parties ont continué d'entraver l'accès des agents humanitaires à différentes parties du pays et d'affecter la capacité des organismes humanitaires de fournir une aide à l'échelle prévue. Outre les zones des provinces de Rif-Damas, de Hama, de Homs, de Deraa, de Qouneïtra, d'Alep et d'Idlib où les fournitures alimentaires ne pouvaient pas être livrées, l'ensemble des provinces de Raqqah et de Deir el-Zor est demeuré inaccessible, ce qui a empêché 600 000 personnes d'obtenir une assistance alimentaire. À Raqqah, le succès des négociations avec les acteurs armés, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien et des responsables communautaires locaux, a permis au PAM de livrer de la nourriture pour juste un peu plus de 35 000 civils en novembre avant que l'accès ne soit de nouveau coupé en raison de l'insécurité accrue et de l'échec des négociations avec toutes les parties au conflit. À Deir el-Zor, les négociations entre les acteurs armés et les partenaires du PAM n'ont pas abouti, ce qui a empêché toute livraison humanitaire dans la province depuis mai 2014.

Zones assiégées

31. Sur les 4,8 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès, quelque 212 000 personnes sont toujours assiégées en République arabe syrienne, dont 185 500 par les forces gouvernementales dans la Ghouta orientale, à Daraya et à Yarmouk et 26 500 par les forces d'opposition à Nubl et Zahra.

32. Au cours de la période considérée, de la nourriture a été distribuée à 2 544 personnes (1,2 % des 212 000 personnes vivant dans les communautés assiégées) et des articles non alimentaires à 2 540 personnes (1,2 %); une assistance médicale a été fournie à 1 280 personnes (0,6 %) en plus de vaccins.

33. Dans la Ghouta orientale, quelque 163 500 personnes sont toujours assiégées. À la date d'établissement du présent rapport, les informations non confirmées en janvier selon lesquelles les accords conclus entre les parties au niveau local avaient permis à certaines personnes, y compris des civils, de quitter les zones assiégées sont en cours de vérification. Le 1^{er} janvier, le Croissant-Rouge arabe syrien a livré 30 000 doses de vaccin contre la poliomyélite et de l'insuline pour 1 000 patients à Douma. D'autres médicaments, dont des médicaments injectables, et des fournitures chirurgicales pour 17 950 traitements ont été interdits.

34. À Daraya (Rif-Damas), environ 4 000 personnes sont toujours assiégées. Aucune aide n'a atteint Daraya pendant la période considérée, et la dernière livraison remonte à octobre 2012.

35. À Yarmouk, environ 18 000 personnes sont toujours assiégées. Au cours de la période considérée, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a livré à Yarmouk des colis de vivres à 2 544 personnes, des trousseaux d'hygiène à 2 540 personnes, 629 jerrycans (contenant de l'eau) et 4 000 doses de vaccin contre la poliomyélite. En outre, une assistance médicale a été fournie à 280 patients. Les autorités syriennes ont autorisé, pour le cinquième mois consécutif, la distribution de fournitures médicales, y compris d'antibiotiques et de médicaments pour des maladies chroniques et non contagieuses. La détérioration des conditions de sécurité a interrompu des opérations humanitaires critiques. La zone de distribution de l'UNRWA a été touchée, à maintes occasions, par les combats qui avaient lieu dans le voisinage, notamment les 12 et 25 décembre; le personnel de l'UNRWA qui était alors présent a été contraint d'évacuer les lieux.

36. À Nubl et Zahra, environ 26 500 personnes sont assiégées par les forces d'opposition. La dernière livraison d'assistance humanitaire remonte au 8 mai 2014.

Libre passage de fournitures, personnel et matériel médicaux

37. Pendant la période considérée, l'OMS a acheminé des médicaments et des fournitures médicales pour 483 918 personnes dans l'ensemble du pays, dont 196 616 à travers les lignes de front dans les provinces de Homs et de Rif-Damas. Pour des raisons de sécurité, les livraisons qu'elle envisageait d'effectuer dans huit zones contrôlées par l'opposition dans la province d'Alep n'ont pas pu avoir lieu en décembre et devaient s'effectuer en janvier 2015. À la date d'établissement du présent rapport, le convoi n'était pas encore parti. L'UNICEF a assuré à 30 000 autres personnes à Qoudsaya (Rif-Damas) des soins de santé primaires en leur fournissant des trousseaux médicaux d'urgence. Ses dispensaires fixes et mobiles ont soigné 27 000 femmes et enfants dans toutes les 14 provinces.

38. Les problèmes de sécurité et les obstacles opposés par les parties aux opérations humanitaires ont continué d'entraver l'accès aux fournitures et au matériel médicaux. Pendant la période considérée, l'OMS a continué de suivre les demandes d'accès aux zones contrôlées par l'opposition et aux zones difficiles d'accès dans les provinces de Deraa, Rif-Damas et Deir el-Zor, qui avaient été présentées en octobre et en novembre 2014. Elle a présenté au Ministère des affaires étrangères, qui l'a approuvée, l'autorisation d'envoyer, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, trois cargaisons dans les villes de Douma, Madaya et Mouadmiya, contrôlées par l'opposition, mais une seule de ces cargaisons (celle destinée à Madaya) a pu être acheminée. La cargaison de Madaya, qui a été livrée le 11 décembre, comprenait des fournitures médicales, des médicaments pour traiter des maladies infectieuses et des maladies chroniques, et des produits pour faire face à l'épidémie de myases. Des médicaments injectables et des fournitures chirurgicales ont été interdits.

39. Les attaques contre les installations médicales et le personnel médical se sont poursuivies durant la période considérée. En décembre, l'organisation Physicians for Human Rights (PHR) a recensé huit agressions contre des installations sanitaires, dont six par les forces gouvernementales et deux par des forces non identifiées. Trois de ces agressions ont été perpétrées dans la province d'Edleb, deux dans la province de Deraa et une dans chacune des provinces d'Alep, de Deir el-Zor et de Rif-Damas. Trois de ces agressions étaient des tirs de missiles et de

roquettes, deux des attentats à la voiture piégée, deux des largages des barils d'explosifs et la huitième un bombardement aérien avec des armes non déterminées. PHR a signalé le décès de sept membres du personnel médical en décembre, tous tués par les forces gouvernementales, qui ont été pris pour cible ou tués dans l'exercice de leurs fonctions : 3 ont été tués dans des bombardements et des pilonnages, 3 ont été torturés à mort et 1 a été exécuté.

40. La dixième campagne de vaccination contre la poliomyélite a eu lieu du 30 novembre au 4 décembre 2014. Elle a permis de vacciner 2,95 millions d'enfants de moins de 5 ans dans l'ensemble du pays, y compris dans des zones difficiles d'accès et des zones contrôlées par l'opposition. Certains de ces enfants n'avaient jamais été vaccinés. Au total 65 411 enfants ont été vaccinés dans des zones difficiles d'accès dans les provinces de Rif-Damas, d'Alep, de Hama et de Homs. Les taux de couverture étaient supérieurs à 90 % dans la plupart des provinces. Des taux de couverture plus faibles ont été enregistrés dans les provinces de Rif-Damas, d'Edleb, de Raqqa et de Deir el-Zor en raison de l'insécurité.

Procédures administratives

41. Aucun fait nouveau en matière de procédure administrative n'est intervenu au cours de la période considérée. L'acheminement des fournitures destinées à des zones difficiles d'accès continue de faire l'objet de négociations au cas par cas et de manière centralisée à l'occasion des réunions du comité mixte créé à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) et composé notamment de représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère des affaires sociales, des organes de sécurité, du Croissant-Rouge arabe syrien et de l'Organisation des Nations Unies. Le Ministère des affaires étrangères a beau avoir fait savoir verbalement, le 7 septembre, que les Gouverneurs des provinces d'Alep, de Hama, de Homs et d'Edleb pouvaient autoriser les convois interinstitutions à traverser les lignes de front, ces responsables n'en continuaient pas moins d'en référer à l'administration centrale, ce qui dans certains cas a entraîné d'importants retards.

42. Au 31 décembre, 27 demandes de visas ou de renouvellement de visas émanant de l'ONU étaient toujours en attente, dont 11 encore dans le délai de 15 jours ouvrables, ce délai étant dépassé pour 16 d'entre elles. S'agissant des organisations non gouvernementales internationales, 16 demandes étaient toujours en attente.

43. Durant la période considérée, 3 autres organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées à travailler en partenariat avec des organismes des Nations Unies, 2 dans la province de Hama et 1 dans la province de Lattaquié, ce qui porte à 110 le nombre de ces organisations. Celles-ci possèdent 168 antennes dans l'ensemble du pays. Le 18 décembre, le Ministère des affaires étrangères a approuvé, par l'intermédiaire du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, un projet en attente depuis plus d'un an qui sera exécuté avec une organisation non gouvernementale nationale dans la province de Homs.

44. Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas en mesure d'entreprendre des évaluations des besoins indépendantes ou conjointes; elles ne peuvent pour la plupart pas ouvrir d'antennes et ne sont pas autorisées à travailler en partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales ni à participer à des convois interinstitutions traversant les lignes de front ou aux missions de l'ONU sur le terrain.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

45. Le 3 décembre 2014, deux obus de mortier ont atterri à 500 mètres de l'hôtel Safir dans la zone de Hamra de la ville de Homs où est situé le Centre des Nations Unies et où réside le personnel international des Nations Unies. Tous les membres du personnel des Nations Unies sont sains et saufs.

46. Le 11 décembre, un véhicule piégé a été détecté par les forces de sécurité dans le district de Kafar Soussé de Damas où se trouvent les bureaux du HCR.

47. La zone de distribution de l'UNRWA à Yarmouk a essuyé des coups de feu à maintes occasions au cours de la période considérée; des obus de mortier et d'autres engins sont tombés à proximité, notamment les 12 et 25 décembre, et le personnel de l'Office qui était alors présent a été contraint d'évacuer les lieux. La zone de rassemblement de Batekha a été également touchée.

48. En décembre, des organisations non gouvernementales ont indiqué que trois membres de leur personnel de terrain ont été détenus dans le nord de la Syrie.

49. Le 7 décembre, un véhicule de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), qui avait été volé par des groupes armés non étatiques lors de l'enlèvement de 45 Casques bleus survenu en août, a été utilisé dans un attentat au véhicule piégé à Deraa. C'était la première fois qu'un véhicule volé des Nations Unies était utilisé dans un attentat.

50. Trente et un membres du personnel des Nations Unies, dont 28 de l'UNRWA, sont toujours détenus ou portés disparus. Le nombre total des agents humanitaires tués depuis mars 2011 s'élève à 69, à savoir 17 membres du personnel des Nations Unies, 40 membres du personnel et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et sept de la Société du Croissant-Rouge palestinien, et 5 membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales.

Observations

51. Malgré les appels répétés aux parties au conflit de respecter et de protéger les civils, la situation en République arabe syrienne ne s'est pas améliorée. Les conditions humanitaires continuent de se détériorer rapidement. Les attaques aux barils d'explosifs et autres armes explosives se poursuivent dans les quartiers habités par les civils, entraînant la mort et la mutilation d'un grand nombre de personnes. Quelque 212 000 personnes sont toujours assiégées, privées de nourriture, de soins de santé et de protection. Des hôpitaux et installations qui assurent des services de base ont été attaqués et les livraisons humanitaires ne peuvent toujours pas atteindre le grand nombre de personnes qui ont désespérément besoin d'aide.

52. Alors que les Syriens, dont près de la moitié sont déplacés, endurent un autre hiver rigoureux, je rappelle au Conseil de sécurité que le financement des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires n'a pas été à la mesure des besoins malgré la générosité de nombreux donateurs. Le plan de préparation pour l'hiver que l'ONU a lancé en octobre 2014 accuse toujours un déficit de financement de 70 millions de dollars. Il importe que les organisations humanitaires obtiennent les ressources dont elles ont besoin pour sauver plus de vies et aider le peuple syrien.

53. J'ai déclaré à maintes occasions qu'il faut trouver le moyen d'apaiser la violence et que la recherche d'une solution politique s'impose de toute urgence pour aider à améliorer la situation humanitaire en République arabe syrienne. Les pays voisins n'ont pas échappé aux conséquences économiques, sociales et autres du conflit.

54. Je me félicite des initiatives, telles que celle de la Fédération de Russie, qui pourraient lancer un processus politique crédible, global et ouvert à toutes les parties, mettre fin à la crise et réaliser les aspirations légitimes du peuple syrien. Mon Envoyé spécial continue de rechercher de nouvelles ouvertures, le Communiqué de Genève demeurant un point de référence important. Je reste extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation à Alep et dans l'ensemble du pays, avec une recrudescence des combats pendant le mois écoulé, alors que se poursuivent les négociations avec les parties concernées au sujet du « gel de la situation ». Il est tout à fait inacceptable que le peuple syrien continue de subir de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire de la part des parties au conflit et soit privé de l'accès aux services de base nécessaires pour sa survie.
